

Concours Aide Technique de Laboratoire

Ministère de l'Education Nationale

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/8/2008 17:00:46

Missions : Un aide technique de laboratoire collabore sous la responsabilité du chef de laboratoire, professeur d'une discipline scientifique des établissements publics locaux d'enseignement, à la préparation des cours et travaux pratiques, principalement dans les établissements possédant des classes spécialisées (lycées techniques, lycées d'enseignement général et technique, lycées professionnels préparant à certains C.A.P. ou B.E.P.).

Il peut assister les professeurs lors des séances de travaux pratiques.

Il exerce ses fonctions, notamment auprès des professeurs de sciences naturelles, physique et chimie, électrotechnique et électronique, biochimie et microbiologie.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Suppression de la limite d'âge pour l'accès au concours de la fonction publique (sauf cas particuliers). L'entrée en vigueur est le 1er novembre 2005 (ordonnance n°2005-901 du 02 août 2005 - loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 - décret n°2005-902 du 02 août 2005) ; être titulaire d'un brevet d'études professionnelles ou d'un diplôme de niveau supérieur.

L'attention des candidats est attirée sur le caractère spécialisé des épreuves : épreuve écrite et épreuves pratiques en laboratoire. Epreuves : Les épreuves sont identiques pour le concours externe et pour le concours interne. Dans chaque spécialité, les concours comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une deux épreuves écrites d'admission.

Épreuve écrite d'admissibilité

Durée

Coef.

caractère	Cette	épreuve est une épreuve de
Spécialité	scientifique et est spécifique à chacune	des spécialités.
Spécialité	A - Biologie-géologie	
Spécialité	B - Sciences physiques et industrielles	
	C - Biotechnologie (biochimie et microbiologie)	

2 h

1

Épreuves

d'admission*

Durée

Coef.

Spécialité

A - Biologie - Géologie

biologie-géologie.

Épreuve

n°1 : Épreuve pratique de

3 h

3

Épreuve **n°2** : Épreuve pratique portant,
au choix du candidat, sur l'une des options suivantes :
1. Biologie-géologie
2. Géologie

3 h

2

Spécialité ; B - Sciences physiques et industrielles

Épreuve **n°1** : Épreuve pratique de
physique et de chimie.

2 h

3

Épreuve **n°2** : Épreuve pratique portant,
au choix du candidat, sur l'une des options suivantes :
1. Chimie
2. Physique
3. Électrotechnique / électronique

4. Fabrications mécaniques

4 h

2

Spécialité ;

C - Biotechnologie (biochimie et microbiologie)

techniques

biologiques

Épreuve

n°1 : Épreuve pratique de

3 h

3

Épreuve

n°2 : Épreuve pratique portant,

au choix

du candidat, sur l'une des options suivantes :

1. Biochimie
2. Microbiologie

3 h

2

de ces épreuves d'admission, le jury peut interroger
manière dont il conduit celle-ci.

*Au cours de chacune
oralement le candidat sur la